



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe foncière sur les propriétés bâties

Question écrite n° 121602

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la mise en application d'un dégrèvement de la taxe foncière. Est vivement attendu le dégrèvement de 2 % et plus de la taxe foncière pour les habitants de Laudun-L'Ardoise (30290) situé en champ d'expansion des crues du Rhône ayant subi les inondations de 2002 et 2003. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir que soit envisagé la création d'un statut particulier pour ce territoire situé dans le bassin d'expansion des crues du Rhône ainsi que le dégrèvement des taxes foncières et sa prise en charge par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121602

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3233